



Conseils sur le suivi médical Les 7 examens de suivi du diabète

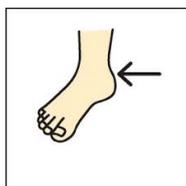
Il existe **7 examens médicaux**.

Ils sont pris en charge à 100% par la MSA et sont à effectuer régulièrement :
N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

- **Une consultation dentaire** est à effectuer **une fois par an**.
- **L'examen du fond de l'œil** est à effectuer **au moins tous les deux ans**. Il permet de dépister une rétinopathie diabétique.
- **L'électrocardiogramme**, ou ECG, est à effectuer **une fois par an**. Il permet de vérifier le bon fonctionnement du cœur et de dépister une complication cardiaque.
- **Le bilan rénal** consiste en une **prise de sang et en une analyse d'urine**. Il est effectué **une fois par an**. Il permet de dépister une néphropathie diabétique.
- **Le bilan lipidique (prise de sang)** est à effectuer **une fois par an**. Il permet de mesurer le taux de mauvais cholestérol, ou de LDL-cholestérol. Ce cholestérol présente un risque cardiovasculaire.
- **Le dosage de l'hémoglobine glyquée**, ou HbA1c, (**prise de sang**) est à effectuer au moins deux fois par an. Il permet de mesurer l'équilibre général du diabète.



- **L'examen des pieds (consultation par un podologue)** est à effectuer une fois par an. Il peut être également réalisé par votre médecin. Il permet de vérifier l'absence d'anomalie.



Ensemble, disons oui à notre Santé